

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DEVE 89 Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé situé au sein du square Héloïse et Abélard, 22, rue Pierre Gourdault (13e) et communication sur la convention avec l'association « Le Jardin d'Astrolabe » pour la mise à disposition à titre gratuit de ce jardin.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 26, 27 et 28 septembre 2016 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu la délibération du Conseil du 13^e arrondissement en date du 24 juin 2019, autorisant le Maire du 13^e à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, au sein du square Héloïse et Abélard, 22, rue Pierre Gourdault (13^e), avec l'association « Le jardin d'Astrolabe » ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser le financement de travaux du jardin partagé situé au sein du square Héloïse et Abélard, 22, rue

Pierre Gourdault (13^e) et fait part de la communication sur l'approbation de la signature de la convention susvisée avec l'association « Le Jardin d'Astrolabe » ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le financement des travaux de création du jardin partagé situé square Héloïse et Abélard, 22, rue Pierre Gourdault (13^e).

Article 2 : Le montant pour la réalisation des travaux d'aménagement du jardin partagé est estimé à 60 000 euros TTC au titre de l'année 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 4 : Il est pris acte de la communication concernant la délibération du 24 juin 2019 du Conseil d'Arrondissement de la Mairie du 13^e arrondissement, autorisant la signature d'une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit avec l'association « Le Jardin d'Astrolabe », qui met à disposition, un terrain à usage de jardin partagé situé au sein du square Héloïse et Abélard, 22, rue Pierre Gourdault (13^e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO